

Assistance Voyages

Document d'information sur le produit d'assurance



Assureur du produit : Inter Partner Assistance, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique, prise au travers de sa succursale irlandaise (SIREN : 316 139 500/Matricule BNB : 0487)

Référence du produit : Assurance Voyage Multirisques sans motif
LA GAMME AX2018146 – PRESENCE

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit d'assurance voyages Multirisques sans motif sans justificatif a pour objet de vous apporter une aide immédiate lorsque vous vous trouvez en difficulté au cours de votre voyage d'une durée inférieure à 90 jours consécutifs. Pour être valide ce contrat doit être souscrit **SIMULTANEMENT** à l'inscription au voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

GARANTIES SYSTÉMATIQUEMENT PRÉVUES :

- ✓ **Annulation : 5000€ max /pers ,45000€ max/Évènement**
- ✓ **Bagages**
Max. 1 000€/pers et 5 000€/évènement
Max. 40% du capital assuré pour les objets de valeur et 25% pour les objets acquis en cours de voyage
- ✓ **Retard d'avion**
 - Max. 100€/trajet, 200€/pers et 1 000€/ évènement
- ✓ **Rapatriement médical**
 - Frais réels
- ✓ **Prolongation de séjour à l'hôtel**
 - 80€/nuit maximum 10 nuitées
- ✓ **Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche de l'assuré**
 - 80€/nuit maximum 10 nuitées
- ✓ **Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours**
 - Billet Aller-retour + 80€/nuit maximum 10 nuitées
- ✓ **Frais de rapatriement du corps en cas de décès**
 - Frais réel

- ✓ **Frais funéraires**
 - 2 500€/pers
- ✓ **Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré**
- ✓ **Retour prématuré**
- ✓ **Frais médicaux à l'étranger**
 - 100 000€ max/pers 800 000€ /évènement
 - Frais dentaires d'urgence : 150€
- ✓ **Assistance aux enfants mineurs**
- ✓ **Frais de secours, recherche et sauvetage**
 - Max. 2 500€/pers et 8 000€/évènement
- ✓ **Envoi de médicament**
- ✓ **Transmission de messages urgents**
- ✓ **Assistance juridique**
 - 5 000€/pers
- ✓ **Avance de caution pénale**
 - 10 000€/pers

Les garanties précédées d'une ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'organisation par l'assuré ou son entourage de tout ou partie des garanties prévues au contrat sans l'accord préalable de l'assureur.
- ✗ Les voyages de plus de 90 jours.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS GÉNÉRALES :

- ! Guerre civile ou étrangère, émeutes, mouvements populaires, Grèves, actes de terrorisme ou sabotage ;
- ! Situation à risque infectieux en contexte épidémique faisant l'objet d'une mise en quarantaine ou de mesures préventives ou de surveillance spécifique de la part des autorités sanitaires locales et/ou nationales du pays d'origine ;
- ! Les conséquences d'accidents de la circulation provoqués par l'Assuré lorsque celui-ci est sous l'emprise d'un état alcoolique caractérisé ;
- ! Les conséquences des états alcooliques, actes intentionnels, fautes dolosives ;
- ! Suicide ou tentative de suicide de l'Assuré, automutilation. Participation à des paris, crimes, rixes (sauf cas de légitime défense) ;
- ! Dommages intentionnellement causés par l'assuré, sur son ordre ou avec sa complicité ou son concours. Tous les cas de force majeure rendant impossible l'exécution du Contrat, notamment les interdictions décidées par les autorités du pays de départ, de transfert ou de destination.

PRINCIPALES EXCLUSIONS ANNULATION :

- ! Tout évènement survenu entre la date d'inscription au voyage et la souscription du contrat ;

PRINCIPALES EXCLUSIONS BAGAGES :

- ! Les marchandises, les biens consommables, les espèces, cartes de crédit, cartes mémoire, billets de transport, matériels informatiques non portatifs, matériels téléphoniques (...)

PRINCIPALES EXCLUSIONS ASSISTANCE RAPATRIEMENT :

- ! Les frais de cure thermale, d'amaigrissement, de rajeunissement et de toute cure de confort ou de traitement esthétique, les frais de kinésithérapeute, vaccination, prothèses, appareillages, lunettes ou verres de contact, implant.

PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! Franchise de 30% du montant du voyage HT sans motif sans justificatif, 20% pour toutes causes justifiées et 10% en cas de décès, accident, maladie pour la Garantie annulation
- ! Franchise de 45€ par personne pour la Garantie bagages.
- ! Franchise de 4 heures pour la Garantie retard d'avion.
- ! Franchise de 150€/pers. pour les frais médicaux.



Où suis-je couvert(e) ?

✓ Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

A la souscription du contrat :

Répondre exactement aux questions posées par l'assureur, notamment lors du recueil des exigences et besoins permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur.

Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

En cours de contrat :

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge soit d'en créer de nouveaux.

En cas de sinistre :

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre.

Informez des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre.

Retourner le dossier d'indemnisation complet ainsi que la copie du contrat et/ou les documents justificatifs nécessaires et spécifiques à chaque garantie.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime d'assurance est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage et dans le respect de la réglementation en vigueur.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Sous réserve que l'assuré ait payé préalablement la prime correspondant, la garantie Frais d'annulation prend effet dès la souscription du présent contrat et expire au moment du départ sur le lieu de convocation prévu par l'organisateur du voyage, ou à la remise des clés en cas de location.

Les garanties d'Assistance rapatriement prennent effet le jour du départ et expire le jour du retour pour la durée indiquée sur le bulletin d'inscription au Voyage sans pouvoir excéder 90 jours.

La garantie Bagages prend effet dès l'enregistrement des bagages de l'assuré par le transporteur ou à la remise des clés pour une location. Elle expire lors du retour au moment de la récupération définitive des bagages par l'assuré auprès du transporteur ou à la restitution des clés pour une location.

La garantie Retard de transport prend effet à la date et l'heure indiquées sur le billet de départ et expire dès l'arrivée à destination.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat prendra automatiquement fin à son terme.

Toutefois, si le contrat a une durée supérieure à un mois et qu'il a été souscrit à distance (internet ou téléphone), l'assuré conserve la faculté de renonciation prévue par l'article L 112-2-1-II-3° du Code des assurances en cas de souscription à distance ou la faculté de renonciation prévue par l'article L112-10 du même code en cas d'assurances multiples. L'assuré peut renoncer à son contrat dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date souscription.